

PARIS-CENTRE

Quatrième Année. - N° 4.732

ABONNEMENTS :
Niveau et limit. 44. 23. 13.
Autre départ. 52. 28. 15.
Envoi postale. 62. 34. 18.
TELEPHONE : 2-17 et 2-18

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 2, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.H.-SAINT-POL

JEUDI
9
FÉVRIER 1922

"L'un des plus grands dangers que l'Europe court pour l'avenir c'est que la jeunesse allemande soit élevée et grandie avec l'idée de recouvrer l'ancien prestige, l'ancien ascendant, les anciennes possessions de l'Allemagne impériale."

(M. Lloyd George aux Communes)

Mais pourquoi M. Lloyd George veut-il que nous désarmions ?

LE DANCER DES DOMESTIQUES ÉTRANGERS

Que d'anciens combattants, en ce moment, se lamentent, haute de travail, Situation pénible, d'autant plus injuste que l'emploi des domestiques étrangers devient de plus en plus fréquent. Il est vrai, par contre, que le nombre des voix et mécontents commis par ces derniers, fournit à la rubrique des tribunaux une copie, hélas, trop abondante.

Notre confrère, le Guetteur, dans le *Façon*, signale le danger des domestiques étrangers.

Après avoir relaté un vol commis, il y a une semaine, par un valet de chambre d'origine polonoise, au préjudice d'une dame qui l'avait embauché à son service, notre confrère ajoute :

« Bien en fait et nous nous garderons certainement de nous lamenter sur le sort de cette imprudente personne. Elle n'a la que ce qu'elle pouvait espérer, en plus le remords d'apprendre, si elle l'ignore, que nous connaissons bien les gens de maison, honnêtes et avertis, anciens combattants braves et cités à l'ordre du jour, qui meurent de faim, eux et leurs familles, parce que, des bêtes ou de méchants bochaisants, prennent leur place auprès des familles françaises qu'ils ont sauvées de l'invasion.

Mais les leçons, pour fréquentes et sévères qu'elles soient, ne servent de rien. Le domestique exotique se loue à des prix plus bas que le Français ; on l'engage de préférence jusqu'au jour où il se dégage sans prévenir, emportant quelques modestes souvenirs de ces *Franzosen* si accueillants.

Encore une fois, il y a là une sévère réglementation à établir contre la main-d'œuvre domestique étrangère. Nous avons au Conseil municipal de Paris quelques jeunes conseillers à la parole facile, et qu'ils prennent volontiers même si l'occasion ne se présente pas. Nous leur donnons ici la matière, non d'un discours sans portée, mais d'une action effective et salutaire. Nous leur demandons encore une fois de prendre des mesures sévères contre les domestiques étrangers, qui à l'heure actuelle constituent un véritable danger. Sans compter qu'il n'est pas démontré que beaucoup de ces *Franzosen* dites anglaises ou de ces *Boches*, Polonais de Posen ou Tcheco-Slovaques de Karlsbad ou Luxembourgeois (de Manheim) ou Suisses (du Schwytz) ne sont pas des espions, sous des canotiers et un faux nez, et au moins imprudent de prendre chez soi des métriques aux références incertaines. Quoi qu'il en soit, c'est à une indécence qui frise l'indignité, que de donner à des étrangers, qui étaient souvent nos ennemis il y a quelques mois, une place à son foyer, quand tant de braves Français ne peuvent trouver de travail ».

Encore des scandales

Pris vivement à parti, avant-hier mardi, au Palais-Bourbon, par un de ses collègues du département du Nord, M. Loucheur avait dans la matinée de ce même jour, non moins violemment été attaqué dans l'*Echo National*, organe de M. Clemenceau.

M. Edouard Ignace, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, l'a fermement accusé d'avoir invité la Banque de France à violer ses statuts pour venir en aide à la Banque Industrielle de Chine et l'arracher, si possible, du désastre. A l'appui de ses dires, M. Ignace a reproduit une lettre signée « Loucheur », adressée à M. Doumer, ministre des Finances, lui disant cyniquement : « Il reste à obtenir l'accord de la Banque, ce dont vous avez bien voulu vous charger » et remarquant plus loin : « Ces Messieurs feront sans doute entre eux des tirages croisés ».

En ce moment, le ministère Poincaré, réparaissant dans la mesure du possible, les dégâts que ses prédécesseurs ont causés, a été obligé de sauver la face. La France en Extrême-Orient, (œuvre nécessaire) ; mais il en coûtera sans doute, chaud au pays. Pendant qu'on demandera aux contribuables de grands sacrifices, il faudrait tout au moins que les contribuables, si l'on trouve réellement, se justifient ou, dans le cas contraire, soient radicaux devant les tribunaux. Les documents apportés depuis huit jours par M. Ignace sur l'affaire de la Banque Industrielle de Chine, notamment ses lettres et ses commentaires du rapport de M. Doumer au président de la République font apparaître les responsabilités politiques qui il est impossible de laisser prescrire et qui réclament les sanctions.

Il semble, en effet, bien établi, par les dires de M. Ignace, que la Banque Industrielle de Chine a pu, pendant de longs mois, être en état de déconiture, mettre obstacle à l'action de la justice, et en couvrant ses administrateurs coupables, par des moyens irréfutables, sévèrement prohibés par les lois, prolonger une existence commerciale déjà éteinte.

Le gouvernement précédent a mis les ressources de l'Etat à la disposition d'une affaire privée, jusqu'à concurrence de 150 millions au moins. Qu'est devenu cet argent ? Ou est-il passé ? à qui a-t-il profité. La justice, prévenue, régulièrement saisie, ne s'est pas émue. Quelqu'un est-il intervenu ?

M. Bonneville, garde des Sceaux d'hier, doit être sommé de fournir des explications et de dire à quelle intimidation il a cédé. M. Briand ne l'ignore pas, et c'est à lui de répondre, quoi qu'il puisse lui en coûter de mettre en cause un de ses meilleurs amis et collaborateurs.

Il est indiscutable, en tout cas, que l'épuration publique soit pratiquée contre les fonds de finance et de Parlement, trop souvent détentés des plus hautes fonctions de l'Etat et qui par profitent pour détourner les particuliers et paralyser l'action des lois.

La justice n'est-elle pas égale pour tous ?

UNE PEINE DU CENTRE



Mlle Lucienne FLAMAND

Reine des Modistes
Reine des Reines de Chalon-sur-Saône

Lire page 1 le Carnaval de Chalon-sur-Saône

Le cimetière d'Onlay

Ceux de nos lecteurs qui connaissent le gracieux petit bourg d'Onlay n'apprendront pas sans mélancolie le destin qu'on prépare à son église et à son cimetière. Après tant d'années d'un fraternel voisinage, ces deux vieux amis sont menacés, dit-on, d'une séparation prochaine.

Un projet s'élabore sur le tapis municipal ; un nouvel emplacement a été choisi pour y faire transporter les morts ; les pourparlers seraient même engagés, avec l'expiration prévue et procès en perspective. Tout le tour-mécanisme administratif sera mis en mouvement pour expulser les défunts et imposer silence aux vivants.

Nous laissons à la population intéressée le soin d'apprécier et d'agir, et nous nous visageons la question que par le côté où elle regarde le vaste public qui est le nôtre.

Nous ne nous attendrions donc pas à dire, ce que tout le monde sait à-bas — que le projet ne répond à aucune nécessité et qu'il n'est demandé ni par l'hygiène ni par l'esthétique, ni, hélas ! par un accroissement de population. Nous nous abstenons de rechercher si M. le maire et son conseil n'obéissent pas à une influence unique et personnelle qui pèse sur les balances municipales, dans cette affaire et dans certaines autres beaucoup plus qu'il ne convient à un étranger ; nous ne dirons pas non certes que les morts ne soient les premiers victimes d'une mesure qui risque de les éloigner du souvenir en les éloignant des yeux ; nous ne voulons pas même faire remarquer que le déplacement projeté sera très onéreux, vu la haute valeur du terrain choisi et l'excellente qualité de son herbage.

Soit. Mais voici qui dépasse l'étroit horizon de la petite commune morvandelle. Le cimetière sera installé près d'une scierie, ancienne-suffisamment exploitée, maintes fois projetée, sans rendre à jamais impossible et c'est ce qui ne peut laisser indifférent aucun de ceux qui s'intéressent au développement de la prospérité nationale.

On ne cesse de nous dire, que depuis la guerre, que nous n'avions pas su, jusque là, utiliser nos richesses naturelles, la mer, la montagne, la chute d'eau, le minéral, le fleuve, la source ; et l'on vante avec raison l'extraordinaire activité qui se déploie en maintes régions, notamment dans les Pyrénées, et sur le Rhône, pour regagner le temps perdu.

Tous les Français ont le devoir de favoriser ce vaste mouvement économique qui se lie à la grande affaire du relèvement national ; et la forme sous laquelle ce devoir se présente aux conseillers d'Onlay est des plus simples. Il leur suffit de ménager l'avenir de la source du Crochet.

Cette nymphe murmurante qui distribue jadis ses effluves de vie aux chefs-garçons de Bibra et aux légionnaires de Rome, comme le prouvent les restes de villes gallo-romaines, retrouvées sur les bords offre ses services aux Français du XX^e siècle avec la même libéralité. Certes, il y a mieux à faire que d'installer un cimetière dans son voisinage — à moins que ce ne soit pour y enterrer la fortune du pays et une part appréciable du patrimoine national.

Paul CHEVANNES.

Nouvelles Brèves

On estime, sous toutes réserves, que le nombre des voix obtenues au Congrès par le cardinal Ratti, aurait dépassé une quarantaine sur 53 votants.

M. Poincaré a reçu hier matin M. Viviani. — Des qu'il a été nommé ministre des Finances, M. de Lasteyrie a donné sa démission de toutes les sociétés financières ou conseils d'administrations dont il faisait partie et qui il sera remplacé.

La conférence des ambassadeurs a examiné hier matin, diverses questions relatives à l'exécution des traités de paix.

M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a reçu hier une délégation des secrétaires de syndicats des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, accompagnés des parlementaires de ces régions qui l'ont entretenu de la double question de l'unification des salaires et d'une simplification dans l'attribution des allocations familiales.

Un parricide

AMIENS, 5 février. — A Abbeville, au cours d'une discussion de famille, Charles Jourdan, 22 ans, a tiré un coup de fusil sur son père, Flavien Jourdan, âgé de 52 ans et l'a blessé à la tête.

Le meurtrier s'est constitué prisonnier. L'état de la victime est désespéré.

Le Président du Conseil est satisfait de l'élévation du cardinal Ratti au pontificat

ROME, 8 février. — M. Poincaré, président du Conseil, a adressé à M. Jonhart, ambassadeur de France près le Saint-Siège, le télégramme suivant :

Nous avons appris avec une toute particulière satisfaction que le choix du Cardinal s'est porté sur le cardinal Ratti.

Vous exprimer à Sa Sainteté les sentiments que nous lui éprouvons sur son élévation au Souverain-Pontificat et je vous prie, en particulier, de lui offrir les très vives et très sincères félicitations du président de la République.

DANS LES COMMISSIONS

La France, dit M. Poincaré, a le droit, a tant d'aller à Gènes, d'exiger des garanties

PARIS, 8 février. — La commission des Affaires étrangères de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Georges Leygues, a entendu M. Poincaré, président du conseil :

1° Sur le pacte franco-anglais ; 2° Sur la conférence de Cannes ; 3° Sur la conférence de Gènes.

Les questions posées au nom de la commission étaient les suivantes : Quelle attitude a pris le gouvernement au sujet du pacte franco-anglais. Ce qu'il a été présenté par le gouvernement britannique et communiqué au public par la presse ? Le pacte était-il inacceptable ? Ne comportant pas de réciprocité, il plaçait la France dans la situation de protégé et était réduit à une durée de dix ans, il opérait que dans la période la moins dangereuse et il cessait d'être en vigueur à l'heure où commençaient la période qui...

Quelle interprétation les Alliés donnaient à l'article 10 du traité de Versailles (le pacte de la Société des Nations). Dans quelle éventualité jouera-t-elle *caveau fidei* ? En ce qui concerne la conférence de Cannes, quelle est la nature et l'étendue des engagements qui ont été pris à Cannes ? La France est-elle liée par ces engagements ?

Enfin relativement à la conférence de Gènes, les conditions auxquelles les Soviets devraient être admis à la conférence seront-elles remplies avant que les représentants de Moscou soient autorisés à prendre part aux délibérations ? Des mesures sont-elles prises pour que les traités existants ne soient, sous aucun prétexte, remis en question et pour que la question des réparations ne puisse pas être soulevée ?

La Société des Nations et en particulier le Bureau International du Travail seront-ils appelés à participer à la Conférence ?

Le président du Conseil s'est expliqué sur ces différentes questions avec la plus grande netteté. Il a formulé les éclaircissements les plus complets dans la mesure où il lui permettait les négociations en cours. Pour le projet de pacte franco-britannique, il a déclaré qu'il avait déjà tenu compte dans les pourparlers des préoccupations dont la commission s'est faite l'interprète. Il a donné connaissance des décisions prises à Cannes. La Russie et l'Allemagne ont été invitées à la Conférence par le Conseil suprême tout entier. La France n'a donc pas à accepter ou à décliner une invitation qui a été lancée en son nom. Mais elle a le droit et le devoir de prendre toutes les garanties nécessaires pour qu'aucun des droits qu'elle tient de ses traités, y compris ceux qui visent la Société des Nations ne soit remis en question.

C'est dans ce sens que s'exerce en ce moment l'action du gouvernement français.

M. Georges Leygues a remercié vivement le président du Conseil pour les déclarations qu'il a bien voulu faire à la commission et pour la communication des documents qu'il a apportés devant elle.

La commission se réunira prochainement pour entendre à nouveau le président du Conseil sur le problème d'Orient et les résultats de la Conférence de Washington.

ARMÉE

PARIS, 8 février. — La commission de l'armée s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence du général de Castelnau. Elle a entendu les explications de M. Jean Fabry, rapporteur général, sur l'état des travaux en ce qui concerne les lois d'organisation de l'armée et des cadres et effectifs et confirmé définitivement les lignes générales de ce projet qui ont servi de base à l'étude et à l'établissement de la loi sur le recrutement de l'armée.

TRAVAIL

La commission du travail, réunie sous la présidence de D. Duval-Arnould, a commencé l'étude des différentes propositions de loi ou propositions de résolution dont elle a été saisie au sujet de la loi sur la journée de huit heures.

Après de courtes explications de M. Duval-Arnould et du rapporteur, M. Bataille, elle a décidé d'entendre dans ses prochaines séances les auteurs de propositions, puis le ministre du Travail.

FINANCES

PARIS, 8 février. — La commission des Finances a adopté dans sa réunion d'hier le rapport sur avis de M. Calary de La Mazzière, sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. Elle en a toutefois disjoint l'article 21 concernant les allocations aux familles nombreuses.

Cette disposition, qui a été signée par MM. Isaac, Herriot, Landry, etc., a été écartée par la commission qui s'est ainsi rangée à l'avis exprimé hier par le président du Conseil.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE EXPOSE SON PROGRAMME

Accroissement de la production agricole

PARIS, 8 février. — La Confédération générale agricole communique la note suivante :

M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, a reçu, aujourd'hui, une délégation de la C.G.A. (Union nationale des paysans) qui lui a été présentée par M. Damescourt, sénateur, et président du Syndicat des agriculteurs de la Manche.

Faisant partie de la délégation : MM. Olivier de Rougé, Quillard, Léon Roland, sénateurs ; Paul Mercier, Pouzin, Belpont, députés ; Vonneville, le comte Carnot, Moulinet, Couvreur, le comte Pallu de la Barrière, secrétaire général de la C. G. A., et M. Palu de la Barrière.

Dans sa réponse à M. Damescourt, M. Henri Chéron a affirmé son plein accord avec les défenseurs de l'agriculture.

Son programme, a-t-il dit, c'est : d'une part l'accroissement de la production agricole par le perfectionnement des méthodes de culture, par l'emploi de découvertes de la science, par l'usage de plus en plus généralisé des engrais et des machines, par la sélection des semences.

Le troisième versement de l'Allemagne

PARIS, 8 février. — Le gouvernement allemand a effectué hier 7 février le versement de 31 millions de marks-or que l'Allemagne doit effectuer tous les dix jours en exécution de la décision de la commission des réparations, notifiée le 13 janvier à Cannes, pendant la période de délai provisoire qui lui a été consentie pour le paiement des échéances du 15 janvier au 15 février.

Ce versement est le troisième depuis la décision de la commission. Les deux précédents ayant eu lieu le 1^{er} et le 27 février.

Un grave accident de chemin de fer en Rhénanie

CINQ MORTS — VINGT BLESSÉS

MAYENCE, 8 février. — Un accident de chemin de fer, qui a causé la mort de cinq personnes et fait plus de 20 blessés, dont sept grièvement, s'est produit hier après-midi, en gare de Duren.

Le mécanicien d'un train de voyageurs arrivant en gare, n'ayant pu faire fonctionner les freins de la machine, le convoi est entré dans un des bâtiments de la gare, causant des dégâts fort importants.

Les infortunes de Turpin

Les démentis de M. Eugène Turpin avec l'Etat d'abord, avec les établissements industriels ensuite, ont déjà défrayé la chronique. Et en dégageant ses revendications de toute l'exagération inhérente à des ressentiments bien naturels, elles peuvent se résumer en quelques mots.

On sait ce qu'on doit à l'imagination scientifique toujours en éveil de M. Turpin : invention de la médaille, du canon à recul sur l'air, d'un obus à parois épaisses, d'un détonateur avec retard, etc. Plus praticien qu'homme pratique, M. Turpin (qui pouvait se vanter cependant d'avoir inventé la poudre) ne se peut exposer sans découvertes, se heurte à l'hostilité des bureaux, et reçoit sa première récompense nationale sous la forme... d'emprisonnement pour prétendue violation des secrets de la défense nationale dont il était, d'ailleurs, l'inventeur !

Il lui devait être, cependant, reconnaissant tout de même les services rendus à la défense nationale, par offrir à Turpin une indemnité de 100.000 francs. Une transaction intervint. L'inventeur poursuivit également plusieurs industriels et la Société des ingénieurs civils de France qu'il accusait d'avoir profité de ses découvertes. Débuté de sa demande en première instance, M. Turpin fit appel. Et c'est de cette instance qu'il est saisi actuellement la première chambre de la Cour.

Une église inondée à Lyon

LYON, 8 février. — Une des grosses conduites d'eau qui alimentent les quartiers du centre de Lyon, s'est rompue hier. Ploée des Cordeliers, la chaussée a été soulevée par la pression violente du torrent d'eau ainsi déchaîné.

La circulation des tramways a été interrompue pendant plusieurs heures et la vieille église Saint-Bonaventure, en contrebas du quai, a été inondée.

Les offices ont été interrompus et l'eau envahissant les sous-sols, on est installé le calorifère, a causé des dégâts importants.

Un vol à main armée dans l'express Bruxelles-Anvers

BRUXELLES, 8 février. — Un vol à main armée, d'une audace exceptionnelle, a été perpétré dans l'express Bruxelles-Anvers.

Braquant son revolver sur un voyageur isolé dans un compartiment, le voleur lui réclama la bourse ou la vie. Le voyageur tendit son portefeuille, mais un garde du train survint à ce moment, le voleur tira la sonnette d'alarme et le bandit profita du ralentissement du train pour sauter par la voie et s'enfuir.

Cet individu a été retrouvé à l'hospice des vieillards, où il était soigné pour les blessures qu'il s'était faites en tombant du train.

Arrêté, il a déclaré se nommer Vermoulen, âgé de 23 ans, de nationalité hollandaise.

Surveillance des cours des marchés

C'est d'une autre, la surveillance rigoureuse des cours de nos marchés aujourd'hui faussés. L'écart entre les prix à la production et à la consommation est scandaleux. Il faut en découvrir les causes. On y arrivera en donnant la plus large publicité à ces différences disproportionnées d'un côté les populations des villes et des campagnes et qui ne peuvent s'expliquer que par la mauvaise organisation des marchés et la spéculation des intermédiaires.

Cela doit cesser.

Le marché central de la viande doit être profondément remanié et organisé. Le transport des viandes fraîches à Paris et dans les grands centres doit être facilité par la création d'abattoirs coopératifs, par l'emploi des wagons spéciaux et par l'abaissement des tarifs.

Le ministre étudie ces problèmes vitaux avec la détermination d'aboutir dans l'intérêt de l'alimentation nationale, et aussi de la paix sociale. Il s'attachera à protéger à fond l'agriculture.

La première académicienne



Mme CURIE

Pour la première fois depuis sa fondation l'Académie de médecine a ouvert ses portes à un représentant du sexe féminin, première étape de celui-ci vers l'Institut. Devant la haute personnalité de Mme Curie, dont il n'est pas besoin de rappeler les glorieux travaux connus du monde entier, sur la radioactivité, les corps radioactifs, le polonium (qui lui fut dédié, étant polonaise) et enfin le radium, tous les autres candidats, déjà classés par la commission, s'étaient retirés.

Les Soviets, à Gènes, ne reconnaîtront pas les dettes de la « Russie des tsars »

HELSINGFOR, 8 février. — Le comité exécutif parnasse, dans une séance extraordinaire, a élaboré une partie du programme que les délégués du gouvernement des soviets seront chargés de défendre.

D'ores et déjà, le comité, à l'unanimité, a décidé que la Russie des soviets ne pouvait, sous aucun prétexte, reconnaître la validité des dettes que la Russie des tsars a contractées avant la guerre, parce que c'est l'impérialisme de l'Entente qui est la cause de la situation financière actuelle de la Russie.

Des jetons, s. v. p.

ORLÉANS, 8 février. — La Chambre de commerce d'Orléans a adressé à M. les Chambres de commerce de France, une lettre dans laquelle, après avoir exposé que le ministre des Finances lui avait déclaré que la distribution des jetons métalliques ne pourrait être étendue à la province qu'au moment où la Monnaie sera en mesure de développer ses moyens de production, elle demande aux Chambres de Commerce françaises de se joindre à elle pour obtenir du ministre l'autorisation de confier à l'Industrie privée sous la surveillance et le contrôle, nécessaires la fabrication des jetons de monnaie.

L'ARMÉE ESPAGNOLE VA PRENDRE SES OPERATIONS AU MAROC

MADRID, 8 février. — Le conseil des ministres a décidé, conformément aux échanges de vues qui ont eu lieu à Pizarra avec le général Berenguer, haut commandant au Maroc espagnol, de reprendre prochainement les opérations contre les Rifains.

Les skieurs à Chamonix

Si le froid très vif de ces jours derniers n'a pas dégoûté dans nos régions du Centre, il n'en est pas de même dans la région alpestre où les amateurs de sports d'hiver s'en donnent à cœur joie. Les Championnats de skis, organisés par le Club Alpin, viennent de commencer à Chamonix.

On sait que ce sport est très suivi par une foule d'hivernants qui se rendent tout express à Chamonix pour participer aux épreuves parfois périlleuses, mais toujours étonnantes de ces championnats.

Non seulement les hommes, mais aussi des dames et de jeunes enfants rivalisent alors de sang-froid et d'adresse.

Le cliché que nous donnons ci-dessous, représente le pittoresque défilé des skieurs traversant la petite ville pour aller prendre le départ.



M. L. BOUQUIN (CLICHÉ PARIS-CENTRE)

LA BELLE AU ECIS DORMANT

Une jeune fille de Vincennes dort depuis 48 heures et on ne connaît point la cause de ce sommeil

PARIS, 8 février. — Mlle Marie-Louise Paganelle a été trouvée endormie d'une étrange façon dans sa chambre d'hôtel, rue de Montreuil, à Vincennes.

Nous nous sommes rendus ce matin à l'hôtel Tenon, où elle a été transportée. Très obligeamment, le directeur nous fit conduire jusqu'à la salle Richat où la jeune fille est soignée au service du docteur Kissel.

Marie-Louise Paganelle repose paisiblement. Ses longs et épais cheveux noirs encadrent son visage aux traits réguliers et qui ne manquent pas d'une certaine finesse. Insensible aux bruits du dehors, la jeune fille respire régulièrement, mais légèrement des paupières, remue doucement le corps, semblant lutter contre un torpéur invisible.

La surveillante de la salle Richat tient en vain de sortir la dormeuse de son sommeil. Légèrement, elle soulève les paupières, mais les yeux se referment aussitôt et Marie-Louise, la Belle au Bois dormant, est plongée dans le sommeil.

Le docteur qui la soigne ne peut encore se prononcer sur les causes de cet étrange état. Certainement, il ne doit pas s'agir d'encéphalite léthargique, car l'examen pratiqué l'auroit vite diagnostiqué.

Quel somnifère a-t-il absorbé ou respiré ? Il faut attendre un réveil qui ne semble plus loin maintenant avant de connaître la vérité.

La jeune fille est alimentée à l'aide de sondes depuis ce matin. Voici près de 48 heures, en effet, qu'elle sommeille et qu'elle n'a pu aucune nourriture.

n barger dépeillé de 10.000 fr.

MARSEILLE, 8 février. — La nuit dernière, au domaine de la Grande-Vaquière, commune de Saint-Martin-de-Grau, un bœuf, Martin Clavier, a été assailli par un homme à coups de matraque par un individu qui lui a dérobé 10.000 francs. L'auteur de cette tentative d'assassinat a disparu. L'état de la victime est grave.

ES VITICULTEURS VONT EXPOSER LEURS REVENDICATIONS

PARIS, 8 février. — Sous la présidence de M. Bertrand de Mun, la commission d'exportation des vins de France donnera le 15 février une réception à laquelle doivent assister MM. Léon Bourgeois, président du Sénat ; les ministres de l'Agriculture et du Commerce, les sénateurs et députés des régions viticoles.

Au cours de cette réception, les revendications des grandes régions viticoles en matière d'exportation seront l'objet d'intéressants exposés.

Des jetons, s. v. p.

ORLÉANS, 8 février. — La Chambre de commerce d'Orléans a adressé à M. les Chambres de commerce de France, une lettre dans laquelle, après avoir exposé que le ministre des Finances lui avait déclaré que la distribution des jetons métalliques ne pourrait être étendue à la province qu'au moment où la Monnaie sera en mesure de développer ses moyens de production, elle demande aux Chambres de Commerce françaises de se joindre à elle pour obtenir du ministre l'autorisation de confier à l'Industrie privée sous la surveillance et le contrôle, nécessaires la fabrication des jetons de monnaie.

L'ARMÉE ESPAGNOLE VA PRENDRE SES OPERATIONS AU MAROC

MADRID, 8 février. — Le conseil des ministres a décidé, conformément aux échanges de vues qui ont eu lieu à Pizarra avec le général Berenguer, haut commandant au Maroc espagnol, de reprendre prochainement les opérations contre les Rifains.

Les skieurs à Chamonix

Si le froid très vif de ces jours derniers n'a pas dégoûté dans nos régions du Centre, il n'en est pas de même dans la région alpestre où les amateurs de sports d'hiver s'en donnent à cœur joie. Les Championnats de skis, organisés par le Club Alpin, viennent de commencer à Chamonix.

On sait que ce sport est très suivi par une foule d'hivernants qui se rendent tout express à Chamonix pour participer aux épreuves parfois périlleuses, mais toujours étonnantes de ces championnats.

Non seulement les hommes, mais aussi des dames et de jeunes enfants rivalisent alors de sang-froid et d'adresse.

Le cliché que nous donnons ci-dessous, représente le pittoresque défilé des skieurs traversant la petite ville pour aller prendre le départ.



M. L. BOUQUIN (CLICHÉ PARIS-CENTRE)

CHER

Charles Poirson aurait-il escroqué à une dame un bon de 1.000 francs ?

Bourges, 8 février (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Il y a quelque temps, une note de police informait les habitants de Bourges, et plus particulièrement les commerçants, d'avoir à se méfier d'un individu qui, utilisant souvent son permis de conduire, escroquait de l'argent, et qu'il était conseillé de le rendre. On pensait que l'investisseur rendrait plus sage l'individu à l'égard duquel, en raison de son passé honorable et de sa nombreuse famille, on usait en la circonstance, d'une grande mansuétude.

Aujourd'hui M. le Juge d'instruction a dû délivrer contre lui un mandat d'arrêt. C'est un nommé Charles Poirson, âgé de 51 ans, demeurant 29, avenue des Présbiteres, Roy, marié d'un des juges de commerce ou d'assurances.

Le mandat de dépôt a été signé à la suite d'une plainte portée contre Poirson par une dame Cornouillet, à laquelle il aurait subtilisé un bon de la Défense de 1.000 francs.

Cette dame, dont il avait su capter la confiance, avait recouru à lui pour des questions d'intérêt privé.

Un jour où elle le consultait il aurait, affirme-t-elle, pris dans ses papiers, le bon en question.

Poirson prétend que Mme Cornouillet lui aurait prêté et qu'il lui aurait même signé une reconnaissance.

L'instruction aura à éclaircir cette affaire.

BOURGES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Jean Vallin, marchand de chaussures, rue du Commerce à Bourges et qui avait été condamné à 75.000 francs d'amende pour spéculation illicite, est poursuivi, à nouveau, aujourd'hui pour vagabondage et pour défaut de services de guerre. A la demande de M. Poirson, l'affaire est renvoyée au 23 février.

Pierre Nisgan, 18 ans, ouvrier agricole au Val-d'Yèvre, est poursuivi pour vagabondage et pour défaut de services de guerre. A la demande de M. Poirson, l'affaire est renvoyée au 23 février.

Adrien Jéant, 50 ans, journalier, sans domicile fixe, poursuivi d'amende et condamné à quatre mois de prison, le deuxième à un mois de la même peine.

Mario Piffault, femme Estabath, 45 ans, ménagère chemin des vignes de Chappes, 40 fr. d'amende pour vagabondage.

Zulma Miot, femme Berthoin, 40 ans, débitante à Genouilly, 25 francs d'amende pour défaut d'attelage.

Ferdinand Laine, 46 ans, journalier à Yveron, 30 jours de prison pour coups et blessures et mauvais traitements à son enfant.

Le temps. — Température : nuit, la plus basse - 9,8 ; température jour à une heure + 3 ; humidité barométrique à une heure, 76,45.

Prévisions pour jeudi : temps encore froid par vent des régions est, beau à nuageux. (Communiqué par M. l'abbé Moreau, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Incorporation. — Le général directeur de l'aéronautique au ministère de la Guerre, a chargé la Chambre de Commerce de rechercher les jeunes gens devant être incorporés à la classe 1932, qui seraient susceptibles de devenir des ouvriers spécialisés dans le personnel non navigant des régiments et sections d'ouvriers de l'aviation.

Pourront exercer ces fonctions, les mécaniciens, ajusteurs, électriciens, armuriers, dessinateurs, photographes, horlogers, diatylotgraphes, tourneurs, soudeurs autogènes, voliers, dessinateurs, etc.

Les ouvriers spécialisés devront avoir une bonne instruction générale, susceptible de faire d'eux des gradés.

Toutes les demandes et renseignements à ce sujet pourront être recueillis au secrétariat de la Chambre de Commerce.

Chambre de commerce. — La Chambre de Commerce reçoit avis des adjudications du matériel automobile, faites par l'Etat, dans diverses villes de France.

Elle tient à la disposition du public les conditions d'adjudication qui pourront être consultées à son secrétariat.

Dat civil. — Décès. — Louis Arrighi, représentant de commerce, 27 ans ; Jean Perrony, 77 ans ; Auguste Sabina, 81 ans ; Eugène Broc, 82 ans, 74 ans.

LES AIX-D'ANGILLON

Audience du tribunal de paix de Bourges, le 7 février. — Alexandre Hébert, 31 ans, à Mazoncourt, 1 franc d'amende pour être monté sur un porte-fusils fixé à sa voiture.

Mme veuve Améric, 48 ans, à Fenerette, commune de Saint-Germain-du-Puy, 2 francs d'amende pour fermeture tardive de son débit.

LUGNY-CHAMPAGNE

Vol. — Floride a été dépecée par Augustin Chéna, 61 ans, cultivateur, auquel il a été dérobé cinq poulets pendant la nuit.

L'auteur présumé de ce vol serait un chiffonnier du hameau des Poins, commune de Sancerres, Célestine née L'Engle, célibataire.

MOROGUES

Bras de clôture. — Vers 23 heures, une grosse pierre a été lancée à travers une fenêtre, chez M. François Deschamps, 53 ans, épicer.

FOEGY

LE CHER MONTE

On signale de Foëgy que l'Yèvre et le Cher sont en crue. La crue a atteint son maximum dimanche dernier, avec un niveau, pour le Cher, de 2 m, 25 au-dessus de l'étage.

La route de Foëgy à Drinay est coupée par les eaux.

SANCERRES

Obsèques d'un combattant. — Aujourd'hui à 13 h. 30 ont eu lieu, au milieu d'une foule considérable d'assistants, les obsèques du capitaine Camille Marion, du 29 bataillon de chasseurs alpins, chevalier de la Légion d'honneur, mort pour la France, tombé à Gurta (Somme), le 20 juillet 1916, au cours du front.

A l'église, le curé de Jars, ancien professeur au collège de Sancerre, a prononcé l'oraison funèbre. Le capitaine Marion fut l'élève pendant cinq ans, à retracer la vie et la carrière militaire de ce glorieux soldat, qui fut un vaillant héros de ses chefs et l'estime de ses subordonnés.

Au cimetière, M. Camille Pousson, maire de Sancerre, a prononcé quelques touchantes paroles, les conclusions de la municipalité à la famille.

M. Edouard Balmout, en sa qualité de président de la section de Sancerre des Vétérans des armées de terre et de mer, a rappelé les faits qui lui ont valu ses nombreuses citations.

M. Guy Vaillant de Guéris, notaire, président de la Société des Mutilés et Réformés de l'arrondissement de Sancerre, a terminé en faisant à son tour les éloges de ce vaillant capitaine, et adressant à sa famille ses condoléances de tous les mutilés et réformés de l'arrondissement de Sancerre.

MEVETOU-RATEL

Fermeture tardive. — Léon Pouillès, 30 ans, agriculteur, avait encore une vingtaine de consommateurs dans son débit après l'heure de fermeture réglementaire. Les gendarmes lui ont dressé procès-verbal.

La cure laxative dépurative par les Grains de Vals est la plus efficace, la plus rationnelle et la plus économique. La flacon pour trois mois fr. franco domicile.

VISITE DES TOMBEAUX OU OSSUAIRES MILITAIRES

Par application de l'article X de la loi du 29 octobre 1921, sur le nouveau régime des chemins de fer, les compagnies de grands réseaux doivent délivrer aux ayants-droit désignés dans cet article, des autorisations de transport gratuit pour aller visiter les tombes de leurs morts ou des ossements situés en dehors de la distribution quand il s'agit d'un militaire disparu.

Les compagnies de grands réseaux doivent donc sur demande de billets gratuits leur soient désormais fournies en utilisant exclusivement les imprimés qui seront, sur leur demande, délivrés en quantité par la mairie.

Les intéressés en possession de ces billets s'adressent au maire de la commune où ils habitent, devront les adresser directement au secrétaire général du réseau de départ. Ils recevront ensuite, une autorisation de transport gratuitement en usage, en échange de laquelle les gares de départ leur délivreront gratuitement les titres de parcours utiles.

BIBLIOPHAGIE

VIENT DE PARAITRE : LA BELLE TENTATION, poèmes, par L. Guillet.

Un volume in-16 double-couronne, Prix 6 fr. 75 (Bernard Grasset, éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris).

Ce poète de race essentiellement française, avait révélé déjà, dans La Folle du Logis, son talent et sa maîtrise de la langue. Il y a plus que ce livre dans ces vers harmonieux et nuancés. Ils chantent avec une grâce fine et délicate les sentiments discrets et délicats, les menées fines de la vie quotidienne.

Accarez, les petits bonheurs, d'un air doux, votre grande vie morte. Venez confidamment, par Eric Junot. Deux humbles mais bons visiteurs.

Scrit L. Guillet. Cette philosophie souriante s'exprime dans des fables d'une présentation spirituelle et originale, dans des lettres « en vers » d'une allure très neuve.

REVUE BLEUE. — Sommaire du 7 février : Les Prêtres Zengano, par Gustave Gellroy, de l'Académie Goncourt ; Les Prêtres, par Ernest Reyer, de l'Institut ; Vers la Réforme Électorale, par Albert Millard ; Sur la Marche de Schopenhauer de Colmar (poème), par André Druon ; Les Comédies-Ballets de Molière, par André de Lorde, professeur à la Sorbonne ; La Grèce et la Question d'Orient, par René Puaux ; Un Poème apocalyptique sur la Guerre des Juifs, par le docteur P.-L. Couchoud ; Les Deux Moutons (traduit du Danois par Mme Bernadotte, par Eric Junot) ; Pierre Corneille, d'après l'ouvrage de Pevche par M. H. Auric ; La Politique étrangère ; Le Pacte anglo-belge, par L. Dumont-Wilcken ; Le Roman ; Le Romanisme de la Vie sociale, par Firmin Roz ; Le Théâtre ; A propos de l'œuvre de Molière, par Gaston Rageot ; Livres nouveaux ; La Quinzaine artistique et théâtrale, par Yvonne Hottel ; Bulletin maritime ; La Question d'Orient ; Le Statut de la Thrace, par H. B. — Revue Financière.

RENTES FORMULAIRES MATHÉMATIQUES. Table de logarithmes, des lignes trigonométriques, des carrés et des cubes, des racines carrées et cubiques, des degrés, des intérêts, de la mortalité, etc., etc.

On trouve à PARIS-CENTRE en vente chez Madame veuve CALFUTY, angle de la rue Babe et avenue de la Gare.

LOIRET

La musée de Montargis s'enrichit de monnaies anciennes

La Société s'est réunie le jeudi 2 février, en la salle de la Bibliothèque, à l'hôtel de ville de Montargis, sous la présidence de M. J. Ouaché.

Étaient présents : MM. l'abbé Lane, Poullet, G. Barrier, Henry Salgot, Voisin, Chanoine H. Coreuff, Legras, Bonpain et H. Le Roy. Excusés : M. G. Gourdin, Moussoir, Peiron, Sylvain Salgot.

M. le président donne lecture d'une lettre du maire de Montargis, priant la Société d'accepter la mission de mettre au point le catalogue achevé de la bibliothèque. On décide de répondre que la Société remplira cette intéressante mission avec tout le zèle et la conscience possibles.

Le maire, en son nom personnel, a fait remettre une caisse contenant plusieurs kilos de monnaies anciennes diverses. Il se propose d'offrir au musée toutes celles pouvant offrir de l'intérêt et demande que les numismates de la société veuillent bien en opérer le tri. Cette mission est bien volontiers acceptée.

Enfin, le maire transmet une lettre, à lui adressée par l'auteur d'un ouvrage en cours d'édition, demandant divers renseignements sur les armoiries de la ville de Montargis, leur origine, signification, etc. Il y sera répondu à bref délai, cette question devant, précisément, être traitée à la séance de ce jour.

Puis M. le président fait savoir qu'il a reçu un anonyme, un certain nombre de pièces d'or et de pièces de cuivre, accompagné du quai-train suivant :

Collectionneur de monnaies anciennes. Recevez ces pièces, faute de mieux. Plus rares que les monnaies romaines. En cette année nul neuf cent vingt-deux.

Il est rendu compte de la visite faite à la municipalité au sujet de la sépulture du poète Alexandre Levan. M. le maire a été le premier à comprendre que c'était par suite d'une erreur involontaire de la municipalité de 1876, si les registres ne mentionnaient pas de concession perpétuelle, certainement soustraite par tous les amis du regretté poète montargis.

Une demande nouvelle doit donc être introduite devant le Conseil municipal ; M. le maire l'approuve.

M. D. Bonpain est ensuite invité à donner lecture d'un intéressant mémoire où il expose ses recherches sur les origines des armes données à la ville de Montargis, par Charles VII, à l'occasion de la levée du siège célèbre de Montargis et de la défaite des Anglais, en 1427.

Il donne l'historique complet des diverses armoiries dont ont été interprétés les chartes antennes aux époques successives.

M. Bonpain conclut qu'il convient de s'en tenir à l'armement de Louis XVIII, du 25 novembre 1816. Cet avis est ratifié après félicitations à l'auteur, il est décidé que le mémoire sera déposé aux archives.

Au sujet de la visite au donjon du château de Montargis, MM. Lane, Barrier et Le Roy, pensent que le bloc de maçonnerie, mis à jour récemment, n'a aucun caractère de construction gauloise ni romaine. Est-ce la base de la lambeau tour élevée par Clovis, au duc de Donnorin ? On ne saurait l'affirmer.

Le prochain séance aura lieu le jeudi 16 février à 17 heures, à la Bibliothèque.

SELLEGARDE

Les forains. — M. Claude Bonnavent, 56 ans, marchand terrien, domicilié à Juranville, avait été condamné à 10 jours de prison pour avoir vendu des fromages. Les gendarmes, n'ayant pu déchiffrer le prix, ont dressé procès-verbal.

BRIARE

Avis. — Le contrôleur des contributions directes informe les habitants qu'il sera à leur disposition à la mairie, le vendredi 10 courant, à l'heure habituelle, pour recevoir les réclamations qu'ils peuvent avoir à lui soumettre.

MONTARGIS

Soutiens indispensables de famille. — Par suite de l'incorporation en mai d'une partie de la classe 1929, les demandes d'allocations comme soutiens indispensables de famille, qui devaient être produites au bureau de la Seine, le 15 avril 1931, avant le 30 avril, doivent être produites avant le 15 février, afin que la décision du Conseil national puisse être prise avant l'incorporation.

DIGON

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

SAGNE-LOIRE

Une mission étrangère visite les établissements Schneider

Le Creusot (par télégramme de notre correspondant particulier). — Aujourd'hui jeudi, la mission envoyée par la République Argentine esquivée au Creusot. Elle commença la visite des importants établissements Schneider.

La mission comprend son Excellence le docteur Marcelo de Arvear, le général Chérez, Fernandez, plusieurs attachés et secrétaires d'ambassade, ainsi que le président de la chambre de commerce argentine, à Paris.

La visite se continuera jusqu'à samedi.

AUTUN

Mobilier, Sièges, Literie, 23, rue de Paris, l'habilitation soignée. Prix modérés.

DIGON

Attention aux voleurs. — A la tombée de la nuit, Mme Bonabot, bouchère, rue Nationale, qui travaillait dans sa cuisine, aperçut un individu qui, s'étant emparé d'un quartier de viande, s'enfuyait à la porte de la boutique. Elle le poursuivit à toutes jambes dans la direction de la place de la Grève. Poursuivi par le patron de l'établissement, le voleur, gêné dans sa fuite, dut abandonner sa lourde charge. Il disparut dans la nuit sans avoir été reconnu.

LE CREUSOT

Accident. — Un ouvrier des laminoirs, Jean Kéyanalis, 29 ans, demeurant 19, rue Clémentine, 29 ans, a été blessé par un rouleau qui, en se déplaçant, a soulevé les cylindres et le brûla profondément au pied droit.

Faillite de l'Ouest du Creusot. — Le cours de soléage donné gratuitement par le directeur de cette société est sur le point de prendre fin. Les créanciers de la société ont été convoqués à la place de la Grève. Poursuivi par le patron de l'établissement, le voleur, gêné dans sa fuite, dut abandonner sa lourde charge. Il disparut dans la nuit sans avoir été reconnu.

En conséquence, un cours d'élevés nouveaux reprendra le 2 février, de façon à pouvoir utiliser les laminoirs existants dans le courant du printemps prochain.

Les inscriptions seront reçues au siège social, Salon des Sports, route de Montenois, jusqu'au 2 février inclus, après midi.

Les créanciers de cette société ont été convoqués le mardi et vendredi de chaque semaine, de 21 heures à 22 heures, au même lieu.

Société de secours mutuels de Saint-Jacques. — Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu le dimanche 12 courant, à 14 heures précises.

Ordre du jour : Gestion du quatrième trimestre 1931 ; compte rendu des opérations de l'année 1931 ; subventions diverses ; dispositions prises pour l'année 1932 ; rapport de la commission de la suppression des versements mensuels.

Collision entre piéton et cycliste. — Une collision assez grave s'est produite hier à 18 h. 45, rue de la Gare, non loin des Abattoirs. M. M... a été blessé à la tête et au bras. Le cycliste a été renversé et a subi de multiples blessures, à la figure et aux mains.

La police prévenue ouvrit aussitôt une enquête sur cet accident et le cycliste le blessé fut conduit à l'hôpital. Le piéton n'est pas inquiété et il se sera occupé pour quelques jours de repos. Quant à la bicyclette de M. M..., elle a été mise complètement hors d'usage dans la collision.

La vie à bon marché. — En recevant ses lettres, l'ouvrier de la rue de la Gare, M. J. Carrière, a été surpris de constater que son salaire n'était pas de 10 francs, mais de 12 francs. Il a été obligé de payer son salaire sur deux chèques.

Accident de travail. — Le nommé Jean Franco, 38 ans, demeurant rue du Hoo, 11, manœuvre chez M. Durverre, entrepreneur à la Croix-Ménée, a été blessé au bras par un tournevis qui lui est tombé sur la main gauche. M. Franco est plusieurs jours couché.

Accident. — En travaillant pour le compte de M. Jamot, cultivateur, M. Armand Leduc, 59 ans, s'est blessé au bras par un tournevis qui lui est tombé sur la main gauche. M. Leduc a été dirigé sur l'hôpital de Montargis.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

Accident de travail. — Employé au service de M. Guérou, entrepreneur de menuiserie, M. Alexandre Jaton, 36 ans, ouvrier, a été blessé au visage par la chute d'un meuble. Le nez et une lèvre déchirés, il dû être transporté à l'hôpital.

MEMENTO

ELÈVES MINEURS

L'administration des travaux publics a été saisie de réclamations de jeunes gens employés sur les grands réseaux de chemins de fer, en qualité d'élèves-minieurs, avant leur mobilisation, qui se plaignent de n'avoir pas retrouvé leur place au retour des armées et invoquent le bénéfice des dispositions de la loi du 22 novembre 1918 ayant pour objet de garantir aux mobilisés leur emploi.

En réponse à ces réclamations, les commissions de chemins de fer et le réseau de l'Etat ont exposé que, aux termes de leurs règlements, l'accomplissement du service militaire avait pour conséquence de mettre fin au contrat de louage liant les élèves ou les stagiaires à leur administration, et que, dès lors, ne pouvant, pour demander leur réintégration, invoquer les dispositions du livre 1^{er} du code de travail visé à l'article 1^{er} de la loi du 22 novembre 1918, cette question de droit a été soumise par le ministre des travaux publics à l'examen du comité de contentieux et d'études juridiques institué après la son de parlement, Toulouse, et sans préjudice de la solution qui pourra y être donnée, les grands réseaux ont fait connaître qu'ils ne pouvaient leur service ceux de leurs élèves-minieurs qui avaient donné satisfaction, toutes les fois qu'ils pouvaient disposer d'un poste en leur faveur.

MAITRES-VALETS ET PRIX-FAITEURS. — Les maîtres-valets et les prix-faiteurs de chemins de fer sont des ouvriers agricoles salariés, attachés à une œuvre permanente au service d'un propriétaire récoltant. Ne possédant pas de terres personnelles, ils ne peuvent être assimilés aux fermiers ou aux colporteurs.

Par suite, et alors même qu'ils ont été mobilisés pendant la guerre, ils ne peuvent pas prétendre, comme ex-fermiers, à l'allocation en franchise de 10 litres d'alcool par an.

PROBATIONS DE BAUX. — Le preneur à loyer peut seul se réclamer des prorogations de baux et locations instituées par la loi du 9 mars 1918 ; quant à l'employé ou le salarié, celui-ci ne peut invoquer la prorogation accessoire à son contrat de travail, si le contrat n'est pas un contrat de travail, si le contrat n'est pas un contrat de travail, si le contrat n'est pas un contrat de travail.

ACCUSES DE RECEPTION. — Les accusés de réception de chèques à négocier, à accepter ou à encaisser sont exemptés du droit de timbre des quittances par application de l'article 4 de la loi du 30 mars 1922, sans qu'il y ait à distinguer suivant qu'ils sont délivrés par des établissements de crédit ou par des commerçants à des particuliers. Mais le bénéficiaire de cette exemption qui a la formule « à négocier ou à accepter » ne dissimule pas la remise de chèques en paiement d'un compte.

Il importe de remarquer, à cet égard, qu'un chèque ne peut être considéré comme remis à l'encaissement que si le destinataire le reçoit en qualité de mandataire du tireur ou du bénéficiaire et non en conséquence de la remise de son mandat. Le contrat de cession à la disposition de son mandataire, qui lui est remis en suite de son mandat, est nul et sans effet. L'application de cet article 4 de la loi du 30 mars 1922.

En application de la loi sur le recrutement de l'armée du 21 mars 1905, modifiée et complétée par la loi du 7 août 1913, les jeunes gens de la classe 1929 peuvent contracter un engagement de trois, quatre et cinq ans à terme fixe, mais ils ne peuvent être admis à contracter un engagement par anticipation d'appel.

D'autre part, il n'est pas possible de donner aux jeunes gens de la classe 1929 appartenant au premier contingent, des engagements de trois, quatre et cinq ans, l'autorisation d'être incorporés avec le deuxième contingent. Cette mesure avait pour effet d'entraîner une rupture électorale entre les deux fractions appelées à la première et à la seconde fraction. Cette mesure du fait qu'elle comprend tous les journaux des classes précédentes.

PAIEMENT DES PENSIONS. — Le paiement des pensions sur la seule production d'une carte d'identité photographique n'est admis que lorsque le pensionnaire se présente lui-même pour percevoir les arrangements de sa pension et ne peut signer la quittance définitive que les deux fractions appelées à la première et à la seconde fraction. Les pensionnaires de l'Etat qui ne peuvent ou ne savent signer ou qui se trouvent dans l'impossibilité matérielle absolue de se déplacer ont la faculté de faire encaisser leurs arrangements par un tiers porteur d'un mandat de paiement. Le mandat de paiement doit être sans frais par le maire de la commune. Lorsque l'impossibilité de signer ou de se déplacer est permanente, le certificat de vie-prolongation est valable pour une durée de six mois, renouvelable et timbré par le maire avant chaque versement d'arrangements. Des instructions viennent d'être adressées aux comptables du Trésor publiques de la caisse nationale des retraites en vue de permettre à ces fractions de rendre de la caisse nationale d'indemnité, dans le cas d'urgence, le certificat de vie-prolongation.

OFFICES AGRICOLES. — L'article 66 de la loi du 25 octobre 1919 stipule que les offices des biens agricoles, créés par la loi du 6 janvier 1919, seront nommés par les chambres d'agriculture, cette désignation devant se faire dès l'expiration du mandat des membres actuellement en fonction. Les offices créés par la loi du 25 octobre 1919 et qui n'ont pas encore été nommés, ont été nommés par application de la loi du 1^{er} janvier 1922. Toutefois, un projet de loi relatif aux chambres d'agriculture, ayant été déposé le 3 juillet dernier, le bureau de la Chambre des députés a décidé que les offices agricoles pourraient être nommés par le Parlement votant, à cette occasion, de nouvelles dispositions en ce qui concerne.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE. — Aucune disposition spéciale n'a été prise par la loi du 25 octobre 1919, relative à la contribution mobilière. Les classes de contribuables, créées par la loi du 6 janvier 1919, seront nommées par les chambres d'agriculture, cette désignation devant se faire dès l'expiration du mandat des membres actuellement en fonction. Les offices créés par la loi du 25 octobre 1919 et qui n'ont pas encore été nommés, ont été nommés par application de la loi du 1^{er} janvier 1922. Toutefois, un projet de loi relatif aux chambres d'agriculture, ayant été déposé le 3 juillet dernier, le bureau de la Chambre des députés a décidé que les offices agricoles pourraient être nommés par le Parlement votant, à cette occasion, de nouvelles dispositions en ce qui concerne.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE. — Aucune disposition spéciale n'a été prise par la loi du 25 octobre 1919, relative à la contribution mobilière. Les classes de contribuables, créées par la loi du 6 janvier 1919, seront nommées par les chambres d'agriculture, cette désignation devant se faire dès l'expiration du mandat des membres actuellement en fonction. Les offices créés par la loi du 25 octobre 1919 et qui n'ont pas encore été nommés, ont été nommés par application de la loi du 1^{er} janvier 1922. Toutefois, un projet de loi relatif aux chambres d'agriculture, ayant été déposé le 3 juillet dernier, le bureau de la Chambre des députés a décidé que les offices agricoles pourraient être nommés par le Parlement votant, à cette occasion, de nouvelles dispositions en ce qui concerne.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE. — Aucune disposition spéciale n'a été prise par la loi du 25 octobre 1919, relative à la contribution mobilière. Les classes de contribuables, créées par la loi du 6 janvier 1919, seront nommées par les chambres d'agriculture, cette désignation devant se faire dès l'expiration du mandat des membres actuellement en fonction. Les offices créés par la loi du 25 octobre 1919 et qui n'ont pas encore été nommés, ont été nommés par application de la loi du 1^{er} janvier 1922. Toutefois, un projet de loi relatif aux chambres d'agriculture, ayant été déposé le 3 juillet dernier, le bureau de la Chambre des députés a décidé que les offices agricoles pourraient être nommés par le Parlement votant, à cette occasion, de nouvelles dispositions en ce qui concerne.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE. — Aucune disposition spéciale n'a été prise par la

Tribune publique

La Défense de l'Élevage nivernais

« Nous devons anihiler la concurrence étrangère en acceptant les moyens techniques et commerciaux qui lui permettent de se manifester. »

En réponse à l'article de M. Denis, président du Comité agricole de Clamecy, article publié le 20 janvier, nous nous rattrapons Tribune Publique... nous ne pouvons qu'être d'accord avec les conclusions de M. Denis...

Monsieur le Rédacteur en Chef, Vous avez publié, dans votre numéro du 10 janvier, une lettre fort intéressante d'un spécialiste bien connu de l'élevage s'élevant avec vigueur contre les idées exposées dernièrement par M. Ricard, ancien ministre de l'Agriculture, sur le marché de la Villetta.

Nous n'avons pas à défendre le marché de la Villetta qui, répondant à certaines nécessités commerciales et à des intérêts précis, trouvera facilement des défenseurs; nous n'avons pas davantage à défendre M. Ricard qui est trop compétent pour avancer des inintermittentes idées et trop passionné pour l'agriculture pour que celle-ci ne finisse par s'apercevoir des services qu'il lui rend.

Mais cependant, Monsieur le Rédacteur en Chef, nous ne pouvons que trop directement vous dire que telle ne soit pas la réponse à un article de la lettre que vous avez insérée, elle le fera avec autant plus de plaisir que le signataire de l'article, M. Denis, président du syndicat agricole de Clamecy, joint dans votre numéro d'une considération amplement justifiée, tant par ses succès d'éleveur que par l'affabilité de son caractère, aussi notre Société tient-elle à le convaincre qu'elle rend dès maintenant des services appréciés et qu'elle en rendra davantage dans l'avenir.

Nous l'échouons d'autant plus aisée que M. Denis a ses idées sur des faits inexacts et qu'il a vu en toute sincérité avoir contre notre activité commerciale non seulement des préventions mais un véritable parti pris; et avec de bonne foi nous encourage à vouloir le convaincre.

De la lettre en question écartons d'abord certains renseignements que M. Denis donne pour vraisemblables, sinon pour vrais et qui sont inexacts pour ne pas dire complètement faux; nous reprendrions ensuite la question soulevée incidemment par votre correspondant, mais si importante pour l'élevage français qu'elle mérite quelque développement.

D'abord que M. Denis se tranquillise; notre Société n'a jamais reçu un seul démenti de la Villetta, ni un seul moton d'Autriche et cela pour une raison de bon sens; il est plus avantageux de s'approvisionner dans la région du Centre. Mais ce qui est vrai c'est que notre Société a trouvé des difficultés insurmontables pour s'approvisionner aux environs immédiats de son usine, d'ailleurs provenant de ce fait que les éleveurs du voisinage ont voulu vendre les animaux au cours même de la Villetta, sans vouloir tenir compte des frais qu'ils économisaient en venant à leur porte. C'est ce fait paradoxal qui nous a amenés à nous approvisionner dans l'Allier et dans le Châlons.

Cette question d'allure un peu personnelle laissée de côté, nous voudrions relever l'idée fautive qui fait le fond et le danger de l'article de M. Denis, mais auparavant nous prions ce dernier de se désister d'un fait donné au point de vue géographique du commerce, en faisant abstraction de ce qu'il peut comporter d'éléments personnels, sentimentaux et même politiques.

L'hypothèse fautive qui est la base de toutes les erreurs d'appréciation que l'on porte sur l'activité commerciale des Abattoirs Industriels est essentiellement celle-ci: on suppose, a priori, que ces organes industriels se montent en France pour réaliser le même programme que celui qui s'est développé avec un succès si éclatant en Amérique.

Nous ne pouvons montrer, sans abuser de l'hospitalité de votre journal, pourquoi ces deux programmes sont complètement différents; contentons-nous de dire qu'ils sont aussi différents au point de vue industriel qu'au point de vue commercial.

En Amérique: Concentration des régions d'élevage; achats par troupeaux entiers; abattage journalier de 500 à 1.000 bœufs; réfrigération pour entreposage de deux à trois semaines; transport à grande distance; vente en gros et demi-gros à des magasins vendant tous produits alimentaires.

En France: Dissémination des centres d'élevage; achat à la tête; abattage réduit; entreposage de deux ou trois jours; vente régionale ou à moyenne distance à des détaillants spécialisés.

On voit que les deux programmes sont très loin d'être superposables; certains éléments du premier faciliteraient la concentration des affaires, tous les éléments du second lui sont contraires. C'est le second programme qui est adopté en France, notamment à Clamecy.

Si M. Denis croit que notre Société a adopté le premier programme, c'est sans doute à cause du doute qui nous avons été obligés de fixer au moment de l'édification de notre Usine: notre Société ne pouvait édifier celle-ci pendant la guerre qu'avec des autorisations spéciales de l'Etat; celui-ci en a profité, à très juste raison, pour lui imposer un programme éventuel de temps de guerre permettant à l'Intendance de réquisitionner ses usines et d'augmenter en viandes fraîches les arrières en campagne.

Qui, après avoir vu le gaspillage du troupeau national pendant les premières années de la guerre, ne féliciterait pas l'Etat d'avoir, en 1917, demandé à des industries de disposer leurs usines prévues pour le temps de paix, de façon à ce qu'elles répondent aux besoins de l'Intendance en temps de guerre?

C'est le chiffre possible d'abattage de notre Usine après réquisition, qui rend M. Denis sceptique, sur son avenir commercial; mais à ce programme essentiellement sévère et à succéder le programme prévu adopté aux besoins normaux.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans signaler une autre erreur dans laquelle tombent les adversaires des Abattoirs Industriels: ils semblent croire, en effet, que la possession rigoureuse n'est destinée qu'à conserver les viandes; s'ils avaient un peu voyagé ils auraient vu qu'elle peut servir à beaucoup d'autres choses aussi importantes: la conservation du beurre, la conservation des œufs, la conservation des fruits, etc., etc. utilisations du froid inconnues, et même inconnues en France, sont extrêmement développées à l'étranger et nous espérons en donner prochainement des preuves, dont un des premiers effets sera d'annuler les producteurs de l'élevage de perdre deux, trois et même quatre fois par kilo de beurre comme cela nous arrive le mois dernier.

Un autre résultat de ceux que nous attendons de développer, comme le dit M. Denis l'élevage de la volaille dans le Nivernais.

Fera-t-on de l'or?

Vers la fin de l'année dernière, M. Edison, le grand inventeur américain, nous avait promis l'établissement prochain d'une communication avec le monde des Morts. Cette année, en vue des éternités sans doute, il fait annoncer qu'avant peu l'on pourra faire de l'or.

Le monde a accueilli cette nouvelle extraordinaire avec un calme qui pourrait surprendre si l'on ne savait que l'Amérique exagère parfois, tout comme le Midi, et que parmi les nouvelles qu'impriment les journaux de là-bas, il en est qui ne sont mille fois paroles d'évangile. Depuis deux mois qu'on nous l'a annoncée, le téléphone avec l'au-delà ne fonctionne pas encore, se disent les gens prudents; ne comptons pas trop sur la machine à faire de l'or, dont la mise au point doit aussi demander un certain temps.

A côté des gens prudents, il y a les incroyables, ceux qui nient tout par principe, les descendants de ce Monsieur qui considérait l'invention des chemins de fer comme la plus grande fumisterie de son siècle. Et il y a aussi les crédules qui, peu satisfaits des biens qui leur sont dévolus, se désolent toujours aveuglément dans un avenir prochain. Les gens crédules se sont trouvés les mains en l'air dans les journaux qui l'on s'agitait pour faire de l'or, le crois bien qu'il se trouve pas de gens de ce genre, leur joie se serait pas de longue durée.

Remarquons que la recherche des moyens de fabriquer du métal précieux, ou de transformer du métal précieux en un métal sans valeur, est un des vieux rêves de l'humanité. Les alchimistes du moyen âge envisageaient l'espoir de fabriquer les méthodes mystérieuses de la nature assez profondément pour être capables de les reproduire au laboratoire. Ils ne se trompaient pas tout à fait. On leur en a même fait un bien-être moderne, qui a déjà réalisé bien des prodiges. Si l'on ne fabrique pas encore de l'or, on a fabriqué du papier et des sushis artificiels qui ont fait des vœux et des vœux en tant qu'êtres, et dans un autre ordre d'idées, tout le monde sait qu'en utilisant le plus sérieusement possible les propriétés de Dame Nature, on reproduit aujourd'hui assez fidèlement certaines de ses plus délicates créations, par exemple le parfum des fleurs. Or, fabriquer des pierres précieuses avec un peu de sable, obtenir le bouquet des vieux Bordeaux ou l'agrément saumoné des roses avec les sous-produits de la houille, c'est déjà, au figuré tout au moins, faire de l'or. Nos modernes chimistes n'en restent pas là, soyez-en sûrs, et il n'y a rien d'impossible à ce que nous conceptions nous le ferions artificiellement.

Un résultat, nous l'avons dit, est d'être terminés. Or, ce que notre Société a fait jusqu'à ce jour est relativement peu de chose par rapport à ce qu'elle achèvera. Mais ne se méprenez pas de cette opération. Ce Centre de la France sont des viandes de luxe; il faut donc développer leurs débouchés dans les pays riches. Nous augurerons le débouché que nous avons acquis au détail nivernais sur la côte d'Azur, que l'hygiène nous a permis d'acquiescer en bonne partie, alors que cette dernière était généralement ravagée par le marché de Nièmes; n'est-ce pas là un débouché inestimable pour les éleveurs nivernais, probablement que si, car, saisi sur son parti pris, M. Denis ne se méprend pas de cette opération. Ce débouché peut être développé, d'autres débouchés peuvent être développés, mais il faut être par organe aussi rigoureux que l'échoué d'ordinaire? Non, il faut l'Abattoir Industriel.

Si nous objections que notre Société étudie l'envoi direct par wagons spéciaux empruntant le ferry-boat, de viandes fraîches du Nivernais, de Clamecy à Londres, que dira alors M. Denis? Ceci, sans doute qu'il aura là une chance inspirée de se faire connaître comme éleveur émérite à Londres comme il l'est déjà à Clamecy et cela il le devra aux Abattoirs Industriels.

Londres n'est pas sensiblement plus loin de Clamecy que Cannes, et reçoit dans les mêmes conditions des beurres et des viandes du Danemark; mais est-ce la Villetta qui peut entreprendre ce trafic?

Nous ne pouvons relever toutes les affirmations avancées par M. Denis sans exagérer la longueur de notre réponse, nous pourrions montrer comment les Abattoirs Industriels pourraient soutenir, en France, les éleveurs isolés ou groupés en Syndicat, ainsi qu'ils ont pu le faire en Amérique, ou, en une génération, ils ont amélioré les races dans le placement de surimposés au rendement des animaux et par la fondation de prairies et de concours agricoles.

Notre industrie étant nouvelle trouve des destructeurs comme tout nouveau qui vient se heurter à des habitudes anciennes, mais c'est parmi eux qu'elle comptera ses adeptes les plus convaincus quand ils se rendront compte des moyens puissants, tant techniques que commerciaux, qu'elle apporte à ceux existants déjà. Syndicats, concours, etc., pour la diffusion des produits de l'élevage Nivernais.

Après avoir réfléchi à cette chose extraordinaire que la production agricole française doit soutenir la concurrence en France, même dans ses propres centres de production, contre des produits importés des antipodes? Comment pouvons-nous réagir? comment pouvons-nous anihiler cette concurrence sinon en acceptant les moyens techniques et commerciaux qui lui permettent de se manifester?

C'est dans cette conviction que nous travaillons paisiblement dans le sens des intérêts de notre région que nous vous prions Monsieur le Rédacteur en Chef, de bien vouloir insérer notre lettre de réponse sous le même titre que celui donné à votre article du 20 janvier: « La défense de l'élevage Nivernais ».

Veuillez agréer, etc...

Le Directeur des Abattoirs Industriels du Centre,

Les races sur la terre de Baffin

Le gouvernement canadien vient d'engager un certain nombre de Lapons norvégiens en vue de diriger l'élevage de plusieurs troupeaux de rennes qui seront envoyés sur la terre de Baffin, afin d'y être acclimatés.

Cette expérience est décidée après les remarquables résultats obtenus par les Américains en Alaska, où le renne s'est parfaitement adapté au climat et prospère depuis quelques années dans des conditions excellentes. Les quelques centaines d'animaux transportés en 1892 dans le Nord-Alaska, se sont multipliés de telle manière que leur nombre est actuellement évalué à plus de cent mille. L'exploitation agricole du pays en est naturellement très favorisée.

Paris-Centre à Paris

- Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Bastille).
Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.
Kiosque 128, rue de Cléry, 76 (près la place Cléry).
Librairie, boulevard de Courcelles, 128 (près la place des Terres).
Kiosque 138, rue de Dunkerque, 23 (en face la rue Nord).
Kiosque 139, boulevard Magenta, 1 (près de la Bourse du Travail).
Kiosque 139, place de la République, 15 (angle de la rue Temple).
Kiosque 140, boulevard Poissonnière, 82 (angle du faubourg Montmartre).
Kiosque 141, boulevard des Halles, 16 (en face le bureau de poste).
Kiosque 142, boulevard des Capucines, 10 (angle de la place de l'Opéra).
Kiosque 143, boulevard de la Madeleine, 27 (bureau d'omnibus).
Kiosque 143, place du Palais-Royal, 2 (angle de la rue de Rivoli).
Kiosque 146, place du Théâtre-Français (en face la Livette).
Kiosque 147, boulevard Malesherbes, 48-51 (station autobus-Française).
Kiosque 157, place Saint-Michel, 4 (station autobus).
Kiosque 172, rue Saint-Lazare en face la gare, Hôtel Terminus.
Kiosque 192, avenue des Champs-Élysées, 58 (angle de la rue La-Bouffière).
Kiosque 193, boulevard Sébastopol, 42 (angle de la rue Hambuteau).
Kiosque 193, place Cadet en face l'Hôtel du Petit Journal.

Dans votre Jardin

Semez vos bonheurs graines, car pour un franc que vous économisez sur un achat de semences vous en obtenez vingt à la récolte.

Nos Gaietés provinciales Le Carnaval de Chalon-s.-Saône

Chalon-s.-Saône, ville laborieuse et riche, se repose chaque année de son activité au travail par des fêtes carnavalesques qui ont toute la saveur et le pittoresque régional de certaines Fêtes des Fous du moyen-âge, comme on pourra en juger par la spirituelle description que nous donnons ici, sous la plume de notre confrère chalonais du Progrès de Saône-et-Loire, M. Louis Gallas.

Repris en 1921, le Carnaval Chalonais va fleurir cette année de plus belle. Nul doute que non seulement Chalon et ses environs immédiats, mais encore toute la région environnante ne se ruent à cette fête de la belle humeur bourguignonne dont la renommée s'étend chaque année davantage et qui, bientôt peut-être, déplacera même des touristes étrangers; d'autant que Chalon est commodément située sur la grande et belle ligne P.-L.-M., et que, désormais, d'excellents trains s'y arrivent. Lyon attire les joules par sa Foire bisannuelle.

Dijon donne désormais un bel exemple en faveur de l'art du bien manger et du bien boire.

Marselle, qui convoquera cette année à son Exposition Coloniale.

Pourquoi le monde des touristes et des curieux de tous pays ne prendrait-il pas, annuellement, le chemin de cette Foire locale de la simple et bonne goût français?...

Le grand succès du Carnaval chalonais est fait, non pas tant de la magnificence de la cavalcade que de l'entrain qui preside à ces fêtes et qui touche la population entière. Cette foule semble atavique. Il a toujours été dans les traditions chalonaises de fêter le carnaval et lorsque en 1906 le Comité permanent des fêtes se fonda pour lui donner plus d'éclat, il ne s'accordait qu'un rôle de coordination. Ce fut lui qui organisa les chars, ainsi que les successives et pittoresques cavalcades qui se déroulaient au milieu d'une énorme affluence, tous les ans plus nombreuse, de 1907 à 1914.

Avant cette création, et aussi loin que peut remonter la mémoire des contemporains, le Carnaval chalonais, très animé, consistait dans le défilé de groupes de masques qui, durant toute la journée, parcouraient le circuit de l'Obélisque, qui des Messageries, Grande-Rue, place de Beaune, rue de l'Obélisque. La foule, dans ces années, était très dense; on s'aspergeait de confetti, et, le soir, de grands bals masqués étaient donnés dans les diverses salles, le théâtre y compris.

Depuis, le Comité a créé sa magnifique Salle des Fêtes de la Halle où se déroulent les solennités qu'il organise. Il est arrivé, grâce à un labeur méritoire, à faire du Mardi-Gras une fête où tout le monde accourt.

Les « Göniois »

Si l'on a pu discipliner les masques du Mardi-Gras et faire de cette journée une fête luxueuse et animée, il n'a fait qu'entretenir les traditions qui constituent la curieuse journée des « Göniois » (de « gône », verbe de femme; « gôner », s'habiller en femme, s'accrocher mal. En Bourgogne, on appelle « gônia » un homme habillé en femme. En Bresse, on dit « gônio »).

En ce jour, qui est celui du dimanche gras, la coutume veut que chacun se travestisse, au sens propre du mot, à l'aide d'objets. On voit surgir des mariés à la mode de 1830.

M. et Mme Benoit sont heureux; une bonne affection les unit toujours après vingt-huit ans de mariage; les appointements de M. Benoit, sous-chef de bureau dans une grande administration, sont modestes, mais suffisants, et grâce à une prudente assainissement, leur fil sera convenablement doté. Sylviane, jolie, assez bonne musicienne, ne manquera point de trouver un bon mari. Nul souci donc, en vérité, car M. et Mme Benoit ont l'intelligence de ne point gêner leur bonheur par d'inutiles critiques sur le temps, les hommes et les institutions...

L'honnête sous-chef de bureau n'a d'ailleurs qu'une seule manie, à peu près incurieuse, et son épouse, en femme avisée, sait n'en point trop maugréer; M. Benoit adore les vieilles laïences... Four elles, il leur fait volontiers des folies, mais son « ministre des finances » modère habilement ses dépenses, tout en lui accordant de temps en temps de légers crédits. Grâce à ceux-ci, la salle à manger est une sorte de Musée de la Vaisserie. Le papier peint y disparaît sous les dentelles, les tapis de Sarreguemines, les nappes baroques des Quimper ou des Gien, les blans fendillés des vieux Rouen... Plats à barbe écorchés, assiettes ébréchées, soldats écornés, légumes et soupéris rafistolés d'agrafes sa crochets aux murs en échelons pressés, montent en colonnes d'assaut jusqu'au plafond, courent le long des frises, encadrent les portes, se disputent les angles, les appliques, les crochets, les consoles et les étagères. Et M. Benoit est très fier, car il sait que ses ans adiment — avec un tantinet d'envie — les pièces rares qu'il a su découvrir — à très bon compte évidemment! Du moins le dit-il...

Or, M. Benoit vient de dénicher dans un bric-à-brac un vieux Rouen splendide. Une trouvaille... pour 100 francs! C'est un joli petit vase d'un galbe parfait, décoré d'un dessin inhabituel sur l'épaule de l'émail et marqué aux armes de la ville, bien entendu. Il n'est pas cher évidemment, ce bijou authentique qui ferait si bien dans la salle à manger! Cependant M. le sous-chef de bureau n'ose pas en faire l'achat sans l'autorisation de sa femme...

Elle est jolie, la salle à manger, maintenant! Non seulement, elle paraît impudique dans sa nudité, mais aussi dépourvue de toute parure, elle ne peut plus cacher ses laïces. Sa peau est tannée, fendue, avec de grands ronds de couleurs variées, des raies noires, des moisissures, des écorchures, des clous. On dirait qu'elle a une maladie de peau.

M. Benoit est ravi, il se frotte les mains. Et, pour bien préciser sa joie et son ironie, avant de partir pour son bureau, il place sur la console, en face du chandelier, la lampe pigeon de la cuisine!

Mme Benoit soutiendra-t-elle la lutte? Elle est brave et d'abord le désir, bien qu'elle soit une brave femme, au fond. Mais elle songe que les Turleux doivent venir dîner le lendemain. Les Turleux, chef de bureau en retraite, dont le fils Jacques, à 26 ans, est réducteur au ministère... Bel avenir... et Sylviane ne lui déplaît point! Est-ce possible de le recevoir dans cette salle à manger détrempée? La dignité de la maîtresse de maison est en jeu! Et puis, il y a la ridicule de l'histoire, le ridicule qui tue, dit-on. Alors, Mme Benoit comprend qu'il faut éviter, lors du premier contact entre les deux familles, tout ce qui pourrait produire une fâcheuse impression... Elle se décide donc à faire des excuses...

— Excusez-moi, mon ami, dit-elle à son mari, au milieu du déjeuner silencieux, j'ai eu

des Bressaines avec leur chapeau de dentelle, des paysans, et ceci par milliers.

Tout ce monde bruyant circule par les rues, danse des farandoles au son d'orchestres improvisés.

Le peuple grouillant des « gôniois » est un roi fantaisiste qui est le successeur lointain de l'Évêque des Fous qui trouva au moyen-âge on du Roi des Fous, que l'on élisait sous François I^{er}.

Ce souverain burlesque est grandement honoré. Il est escorté d'une reine qui n'a de féminin que le costume.

Avant la guerre, ce roi se nommait Chiquerville. Lors du Carnaval de 1921, le souverain héritier s'intitula Cabache II. Il portait en effet, en guise de sceptre, une « cabache » géante (châtaigne à eau).

Il y eut, au dernier, une amusante querelle dynastique. L'un des anciens figurants de Chiquerville, habitant Paris, envoya au Comité des fêtes, un télégramme aussi conçu:

Paris 35208 29/1 16 h. 25'. Proteste énergiquement élection imposteur Cabache trône Göniois. Prié de nous servir commune. Arriverai Chalon dimanche 30/1. Sans deux heures de train-cinq. Héloïse veule et escorte.

Chiquerville lança, quelques jours plus tard une proclamation:

Le dimanche gras, 6 février, les autorités « gônioises », ainsi que la foule ligurée et bruyante des gôniois envahissent le quai de la gare. On danse des farandoles sur l'air de: « En cueillant la marguerite ».

Bientôt le train spécial qui amène Cabache II entra en gare. La fanfare royale, qui attendait sur le quai avec les hauts dignitaires, exécuta le « Zim-Boom-Boom » qui est l'hymne national des gôniois.

Guidés par le bureau du Comité des fêtes, s'avancèrent alors les personnages officiels, le général en chef, le premier président de la cour suprême de justice et le ministre « Brillant » revenant de la conférence de Droux-le-Bain.

Les administrateurs crièrent: « Vive Cabache II » tandis que quelques partisans de la dynastie détronée criaient: « A bas Cabache I ».

Les souverains descendirent de wagon. On leur offrit un magnifique bouquet, cravaté aux couleurs « gônioises », et composé de branches de houx et de genévrier. Plus Cabache II vint prendre place devant la gare, sur une estrade, d'où il lut son habituelle proclamation. Le cortège s'ébranla. Il comprenait un certain nombre de chars allégoriques qui parcoururent la ville.

Chiquerville, le roi détroné, arriva à l'heure indiquée. Son aventure authentique mérite d'être relatée.

A partir de Dijon, le bruit avait couru, parmi les voyageurs de l'express 101, que le roi des « gôniois » était dans l'express. On ne parlait que de lui et à chaque station les voyageurs se penchaient à la portière pour chercher à l'apercevoir.

Mais Chiquerville, voyant inopérants dans les départements français, qu'il n'avait et « buvait du lait », comme bien en pensa, entendit parler aussi avantageusement de son auguste personne. Ce fut seulement lorsque le train fut franchi les limites de Saône-et-Loire, au Pont de Paris, devenu célèbre depuis que les bandits masqués du raid 5 y ont fait arrêter ce train, que l'empereur...

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet. « Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

perneur » sortit ses vêtements de cour. Il le fit au grand ébahissement de ses voisins de compartiment qui l'aidèrent à revêtir son manteau d'hermine.

À Chalon, tous les voyageurs de l'express descendirent sur le quai pendant l'arrêt et acclamèrent Chiquerville qui rejoignit le cortège dans la Grande-Rue. On lui accorda l'honneurariat et, au bal du soir, il figura à côté de Cabache II, roi régnant.

Cette année, la dynastie des Chiquerville reprendra sans doute le pouvoir.

Le Mardi-Gras verra se dérouler des fêtes plus luxueuses.

Louis GALLAS.

Ce que sera le carnaval chalonais en 1922

Le Comité des fêtes se prépare depuis deux mois avec activité aux festivités de 1922. Trois fois par semaine il se réunit sous la présidence de MM. Pros, président; Lesue et Chaudol, vice-présidents, assistés de ses 45 membres, pour régler au point les cortèges, réceptions, création de char, en un mot toute l'organisation difficile et compliquée que comportent semblables fêtes.

Actuellement le programme des trois jours de fêtes est tracé.

Le dimanche 26 février, journée des « Göniois » (masques burlesques) et réception de S. M. Cabache, Roi des « Göniois », et de sa fidèle épouse, la Reine Pomar. Défilé en ville des groupes et masques isolés, qui sont soumis à l'appréciation du jury. Ces genres de travestis imaginés des tenues ou attitudes qui rappellent les grands événements de l'année. Le 26 février, nous aurons sans doute des Landro, des « concierges dans le maile », des attaques du rapide n° 2, des « gôniois » retour de Cannes, la victoire de G. Pierrier (?) sur Dempsey, les effets de la scieresse, la catastrophe des Batznois, etc.

Le soir, grand bal des Göniois à la salle des fêtes.

Le lundi 27, continuation de la fête, qui coïncidera avec la grande foire aux sauvagines qui, chaque année, amène à Chalon-s.-Saône des acheteurs, fureurs et négociants en peaux des quatre coins de la France et de l'étranger.

Le mardi 28, grande cavalcade formée de dix chars, trente groupes et les milliers de travestis des deux sexes dansant la bourrée, le chabéri et autres danses de caractère un peu local. Farandoles à tous les carrefours.

La cavalcade a en tête le vieux Carnaval, qui est suivi à la comète; puis suivent les chars sortant des grands ateliers parisiens, ainsi que de magasins de nos décorateurs locaux. Parmi ces chars, celui de la reine des Reines, Mlle Flamand, escortée de ses demoiselles d'honneur en tenue de gala. Réception de la Reine à la Sous-Préfecture et à l'Hôtel de Ville.

Pendant le défilé, bataille de confetti, grand corso sur les grandes artères jusqu'à minuit.

La fête se termine par un grand bal à la salle des fêtes du Comité. Ce bal — dont l'édifice est unique dans la région — ne se termine que le mercredi à sept heures du matin.

(L'Illustré de la Province).

CONTES DE "PARIS-CENTRE"

Le Chandelier

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

« Où est le roi? », dit-il à son valet. « Le roi est dans l'express », dit le valet.

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

ÉMISSION de BONS DÉCENNIAUX 6% à 500

rapportant 30 francs d'intérêt annuels nets de tous impôts présents et futurs, payables par semestres et d'avance, les 5 août et 5 février de chaque année.

Ces bons seront rembours

M. ROY, avoué à Nevers, demande

PETIT CLERC présenté par ses parents

METAYER Pour 11 mai 1932, domaine des Tardys, 63 hectares, commune de Neuville.

A PRENDRE A METAYAGE au 11 novembre 1932

LA BASSE-COUR DE BEAUMONT commune de Saint-Pierre-le-Moutier.

Etude de M. MILLIET, docteur en droit, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier

On demande à acheter dans le Centre

DOMAINE D'ELEVAGE Environ 50 à 75 hectares, avec maison de maître moderne et confortable.

A VENDRE TRES BEAU DOMAINE Situé Commune de Sermaise, à 6 kilom. de Nevers

Contenance : 114 hectares, dont 60 hectares en très bon état d'élevage.

GRANDE MAISON D'HABITATION comprenant logement de fermier ou de basse-courier, de cinquième et d'un appartement de 5 pièces.

BONS ET BEAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION comprenant, écuries pour 100 bêtes à cornes, écuries pour 7 chevaux, bûcherie, porcherie, poulailler, laiterie, hangar pour haras et voitures, logement de domestiques.

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser à M. L'IRLOGEUX

Directeur de l'Agence Immobilière du Centre, 9, rue du Rempart, à Nevers. — Téléphone 2-21

VENTES JUMENT DE TRAIT noire, née en 1915, garantie pleine et très bonne au travail.

ET DEMI-SANG né en 1915, se monte et s'attèle, bon cheval de service, taille 1 m. 32.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION En bon état, provenant de la démolition de l'hôtel de l'Europe, consistant en ardoises, planchers, escaliers, portes et fenêtres, pierres, etc.

GAMONNETTE BRASIER 1.200 kilos, très bon état.

A VENDRE ou ECHANGERAIT pour voiture tourisme. S'adresser à M. GAGNEPAIN.

80 MILLE DE BON FOIN à vendre pris à domicile.

BON PIANO cause de départ. S'adresser à M. PAUTHE.

CHIENNE POLICIERE de race, noire, 14 mois, bergère belge, excellente, superbe pour garde et défense.

TAUREAU 18 mois. A. BACHELIN, à Gorges, commune de Ville-Langy.

TONNEAUX ayant contenu de l'encens d'imprimerie. S'adresser au bureau du journal.

PERSONNEL ON DEMANDE : MENAGE - BASSE-COURIER pour ferme, située commune de Beaumont-Sardolles.

BON AFFUTEUR Pour sites circulaires et alternatives, et remaniant denture ferrée pour scies rubans, avec affûteuse automatique.

FOURNEURS ET TOURNEUR-OUTILLER. Usine de la Molle, à Nevers.

MENAGE Vant et femme de chambre, demandés par hôtel, important de la région. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

CABINETS D'AFFAIRES

MAISONS A VENDRE libre de location.

A AFFERMER pour entrer en jouissance de suite.

Le Pré de Sauvigny, contenant 19 hectares.

Le Pré de Châtillon, contenant 13 hectares 77 ares.

Le Pré du Gué de la Brosse, contenant 24 hectares 27 ares.

Le Pré de l'Acacia, contenant 15 hectares.

Le Pré du Gué de Charmaux, contenant 15 hectares.

ON EST ACHETEURS braves propres et sèches de charbons de bois cuils en fûts.

BONNE OCCASION à vendre un bloc ou séparément pour cause de cessation de commerce.

UNE MACHINE à vapeur verticale à deux bouillottes, à l'état neuf, forcée 6 chevaux avec réchauffeurs d'eau.

APPAREILS COMPLETS fabrication Eau de Seltz et Limonade, se composant d'un producteur cuivre, d'un saturateur bronze et d'un gazomètre en tôle.

NOUVELLE BOUCHERIE CHEVALINE R. VIGNON, 6, rue de la Barre, Nevers.

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE à des prix défiant toute concurrence.

VINS DU CENTRE ET DU MIDI

Quinquina et Vermouths de marque

CIDRE DE NORMANDIE Eaux minérales : Vals et St-Yorre - Gros, Demi-gros.

La Maison demande des Représentants et Voyageurs.

ON EST ACHETEURS braves propres et sèches de charbons de bois cuils en fûts.

BONNE OCCASION à vendre un bloc ou séparément pour cause de cessation de commerce.

UNE MACHINE à vapeur verticale à deux bouillottes, à l'état neuf, forcée 6 chevaux avec réchauffeurs d'eau.

APPAREILS COMPLETS fabrication Eau de Seltz et Limonade, se composant d'un producteur cuivre, d'un saturateur bronze et d'un gazomètre en tôle.

NOUVELLE BOUCHERIE CHEVALINE R. VIGNON, 6, rue de la Barre, Nevers.

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE à des prix défiant toute concurrence.

A vendre, sans intermédiaire cause double emploi

FORD à 2 fins

TORPEDO et CAMIONNETTE 800 kilos, ayant roulé 20 mois.

ACHETEURS braves propres et sèches de charbons de bois cuils en fûts.

BONNE OCCASION à vendre un bloc ou séparément pour cause de cessation de commerce.

UNE MACHINE à vapeur verticale à deux bouillottes, à l'état neuf, forcée 6 chevaux avec réchauffeurs d'eau.

APPAREILS COMPLETS fabrication Eau de Seltz et Limonade, se composant d'un producteur cuivre, d'un saturateur bronze et d'un gazomètre en tôle.

NOUVELLE BOUCHERIE CHEVALINE R. VIGNON, 6, rue de la Barre, Nevers.

ACHAT DE CHEVAUX DE BOUCHERIE à des prix défiant toute concurrence.

Nouvelles Galeries NEVERS. Nous avons le plaisir d'informer notre aimable clientèle que nous mettrons en vente Jeudi 9, Vendredi 10 et Samedi 11 Février le reliquat des marchandises ayant figuré sur notre Catalogue DE BLANC-LINGERIE JANVIER. Nous ne jugeons pas utile d'insister SUR LES PRIX VRAIMENT SANS PRÉCÉDENT que nous consentons pour cette vente; une visite convaincra mieux qu'une longue nomenclature. Voir à nos Etalages : Rue des Ardilliers. Notre Chambre réclame Noyer frisé ciré, armoire deux portes, glaces biseautées, très bonne fabrication garantie. Les trois pièces 1.700 fr. Notre Chambre réclame Erable verni, armoire une porte, glaces biseautées fabrication extra soignée. Les trois pièces 1.400 fr. ACTUELLEMENT : Choix incomparable de Carpets, Foyers, Tapis de table, etc. Demandez à nos caisses le Catalogue spécial.

Pépinières Desfosse-Maunay LA CHARITÉ (Nièvre) Arbres et Arbustes Fruitières, Forestiers D'ORNEMENT Plants pour Boisements et Clôtures Catalogue franco sur demande

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE Jeunes Gens, Hommes et Dames pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour. Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Florence, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

Carrosserie CHAMPEAU 66-70, Rue de la Préfecture et Porte de Paris NEVERS CARROSSE AUTOMOBILE FORGE - PEINTURE - CARNITURES FOURNITURES Réparations de Malles et sacs de voyage

E'lectricité FORCE - LUMIERE - MOTEURS - BOULAGE DEPOT REGIONAL de la Société d'Aménagement électrique et mécanique DE LILLE (Succession : 11 rue Taylor, PARIS pour la Nièvre, le Cher et l'Indre) Petit outillage mécanique, Machines-outils Mesures, étaux, filières, forets, limes, scies, tarauds, etc. Dépôts des Etablissements POPP & Co

Entreprise de Travaux de Maçonnerie En tous genres FORAGE DE PUIITS - TAILLE DE PIÈRES Eugène TARDIVAT Maître-maçon et Puisatier AUX CHAUSSE-BOURDIAUX Commune de SAKI-BOURDON (Nièvre)

Société Moderne de Capitalisation Société anonyme pour favoriser l'épargne par la Capitalisation ENTREPRISE PRIVEE ASSUJETTE AU CONTROLE DE L'ETAT Capital : 1.000.000 DE FRANCS Siège Social : 77, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON Constitution de Capitaux payables à échéances fixes ou à la suite de Tirages Mensuels d'amortissements anticipés garantis. AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS S'adresser à M. Paul CLOSSE, inspecteur général, 11, rue Saint-Lazare, Paris (9)

Liquidation Stocks Américains Camp d'Alsace-Lorraine à Nevers PETIT OUTILLAGE : Robots, Ciseaux à bois, Haches, Hachettes, Petites Machines à l'acier à main, 2 incises coupantes, diverses, Cils divers, etc. LANTERNES DIVERSES, Lanternes diverses, Écrans, Charbons, Boîtes d'appareils, de salles, etc. Cils nières, Boules, Râteaux, Chaudières en tous genres, Chaines, Lids, Conserves diverses, Boîtes à outils, Outils de transmission, Robinetterie en tous genres. Tuyauterie fer et fonte. MACHINES-OUTILS NEUVES et D'OCCASION BOIS ET FER MOTEURS ELECTRIQUES, LOGOMOBILES, etc., etc. S'adresser à M. GOUY, camp d'Alsace-Lorraine, à Nevers

Manufacture confections hommes d'été, coutils, demande REPRESENTANT ayant bonne clientèle 170, boulevard Victor Hugo, Lille. 2119

C'est incroyable! Pour 8 jours seulement, j'offre 1 superbe rasoir de sûreté avec lame, 1 troussé à corde complète avec ciseaux, 1 porte-feuille 4 pochettes 1 porte-cartes 2 pochettes, 1 porte-monnaie idéal sans couture, 1 stylo système riche, 1 bracelet sur à maille pour dame le tout recuit franco contre remboursement 12 fr. 50. Ecrire M. MOULINIER SIMIL, 17 rue des Berges, Marseille. 2119

Chocolaterie Nivernaise COSNE (Nièvre) CHOCOLAT COUVERTURE CACAO EN BLOC BROYAGE A FAÇON Four Confiseurs, Chocolatiers Pâtisseries Demander Prix et Échantillons

Automobiles DE DION PETITIMBERT CIAMECY Agent pour la Nièvre

ANISALO UN IL OUVRE L'APPRETI ET DESALTERE TERRIER-BOURDIN, 1, CECHE NIJY

Représentation Générale de Fonderies I. SÈVRE Ancien Maître-Fondeur 11, R. de des Tailles, NEVERS Traite sur Modèles ou Dessins à des prix défiant toute concurrence ACHAT DE VIEUX METAUX

BOIS DE CHAUFFAGE MOULÉE, première qualité, un an de coupe Livrée à domicile Les 3 stères 28 francs S'AGIR A VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS - Tél. 3-19

RHUMATISMES La Goutte, la sciaticque, et toute les maladies arthritiques sont guéries radicalement par le Traitement du Charireux le plus puissant antirhumatisme connu Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demandez à l'avant, 9, rue des Deux-Ponts à Paris, la brochure explicative gratuite et ira c) vous vous guérirez vous-même

Sable et Gravier de Loire de toutes grosseurs PRIX DU SABLE : 2 fr. 50 la tonne sur bateau PRIX DU GRAVIER ET CAILLOU DE ROUTE 11 fr. le mètre SUR PORT DE DECIZE Prix et qualité défiant toute concurrence S'adresser à M. J. BONTEAU, P. VESVRE ROUSCAÏ père & fils J. BONTEAU, P. VESVRE A DECEZE

Machines à coudre perfectionnées MONTRES SUR MEUBLES DE LUXE Garanties. Tous accessoires et livret d'instruction Machine vibrante « Famille », 2 tiroirs et coffret... 440 fr. Machine à coudre pour couturières, 2 tiroirs et coffret... 470 fr. Machine Centrale pour couturières, 2 tiroirs et coffret... 520 fr. Machine grand luxe à renversement, type bureau... 550 fr. franco port et emballage. H. GAGNARD, Horloger-Mécanicien SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (Nièvre) (18^e ANNÉE - MAISON DE CONFIANCE) Réparations, Fournitures pour tous Systèmes de Machines GRAND CHOIX DE CYCLES DE FABRICATION SAINT-ETIENNE

TOILES - SACS - BACHES - FICELLES Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC Comptoir de l'Industrie du Jute Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs 12, Rue du Rempart, NEVERS A. LERICHE, directeur SACS POUR TOUTS USAGES - TOILES D'AMÉLIORÉMENT EN 190 cm - EMBALLAGES - SANGLES COUVRETES VCS VOITURES Avec les Baches du COMPTOIR DE L'INDUSTRIE DU JUTE Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jute-Nevers VENTE ET LOCATION

LA MENOPAUSE Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque de la Ménopause. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY. Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter les différents maux qui sont les conséquences de l'âge critique : Nervosité, Troubles de la circulation du sang, Étourdissements, Chaleurs Vagues, Coquection, Vertiges, Phlébite, etc. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUBOIS, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total 6 fr. 60

CLOTURES EN CIMENT ARMÉ Pour Parcs, Jardins, Prés, etc. Pieux Moutures Avec attaches mobiles J.-B. COUTURIER Moulins Allier

PAPILLON NOIR Le demander PARTOUT CIRAGE-CORRE A. MUIRY FANTIN